



La folie dans les maternelles



« Droits de participation » des enfants et des jeunes dans les familles, les maternelles, les écoles et la politique. Qu'est-ce que cela signifie en pratique et quelles en sont les conséquences pour les enfants ?

Le Fonds allemand pour l'enfance demande des « droits de participation » pour les enfants et les jeunes dans les familles, les maternelles, les écoles et la politique. Le Dr Elke Möller-Nehring, pédopsychiatre, montre ce qui est prévu dans les crèches : Sans limite d'âge inférieur les enfants devraient décider eux-mêmes s'ils veulent manger, ce qu'ils veulent manger et en quelle quantité, et s'ils veulent qu'on change leur couche et qui doit le faire. Et même, je vous assure, les enfants devraient avoir leur mot à dire sur le personnel et les finances de leur école maternelle. Mais de tels « droits de l'enfant » imposent aux enfants la charge de décisions qu'ils n'ont pas ou peu à prendre, et qu'ils ne veulent pas prendre. Le Dr Möller-Nehring met donc en garde contre le fait que cela surcharge les enfants et ne correspond absolument pas à leur niveau de développement.

de e.l.p.

Sources:

www.demofueralle.blog/2019/03/15/kinder-an-die-macht-kinderhilfswerk-studieueber-beteiligungrechte/

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.